

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2013

Sous la présidence de Claude CLAVERIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes SZYMKOWIAK Régine, LAFONT Dominique, PUCHEU Lina, MM. MOREL Pierre, LARREY Jean-Marc, LABORDE Christian, GAUBE Denis, DI GUISTO Thierry, TANCOGNE Richard.

ETAIENT EXCUSES : Mme LALANNE Patricia, MM. CHEVALIER Claude, ROLLIN Patrice.

Ordre du jour

- Travaux de remise aux normes cantine et salle des fêtes : analyse des offres
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1) Travaux de remise aux normes cantine et salle des fêtes : analyse des offres

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Christine FAURE, architecte en charge du dossier afin qu'elle procède à l'analyse des offres.

Madame FAURE rappelle les critères d'analyse suivants :

- Prix : 40%
- Qualité technique : 60%

Lot 1 : Démolitions – Gros œuvre - VRD

Une seule offre reçue : Entreprise F Constructions pour un montant de 46 604.40 € H.T.

*Une option est proposée pour traiter l'étanchéité des soubassements.
Cette offre peut être retenue.*

Lot 2 : Charpente - Couverture

Une seule offre reçue : Entreprise MIGNARDI pour un montant de :

- Création toiture extension de la salle des fêtes : 9 010.50 € H.T.
- Remaniement de la toiture existante : 57 745.27 € H.T.

Cette offre peut être retenue.

Lot 3 : Menuiseries extérieures – Serrurerie

Deux entreprises ont répondu :

- SAS TRAMONT ELORZA : 22 849.61 € H.T.
- LABASTERE 65 : 28 665.00 € H.T.

L'entreprise SAS TRAMONT ELORZA présente l'offre la mieux-disante au regard des critères retenus.

Lot 4 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafond – Menuiseries intérieures

Deux offres :

- ART CONCEPT : 29 960.00 € H.T.
- PLATRIERIE DE LOMAGNE : 50 290.67 € H.T.

L'entreprise ART CONCEPT présente l'offre la mieux-disante au regard des critères retenus.

Lot 5 : Panneaux de chambre froide – Menuiseries isothermes

Trois offres :

- CHABRIE : 22 592.55 € H.T.
- CCS : 19 702.74 € H.T.
- BOURDIOL : 19 662.82 € H.T.

L'entreprise BOURDIOL présente l'offre la mieux-disante au regard des critères retenus.

Lot 6 : Electricité

- TAUPIAC : 47 404.00 € H.T.
- ZONTA : 38 082.00 € H.T.
- EIFFAGE : 35 358.14 € H.T.

Une précision doit être apportée sur le fait que l'entreprise ZONTA est la seule à avoir chiffré une armoire divisionnaire.

Lot 7 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage

- RCE : 25 067.00 € H.T.
- EIFFAGE : 21 900.00 € H.T.

L'entreprise EIFFAGE présente l'offre la mieux-disante au regard des critères retenus.

Lot 8 : Carrelage – Faïence

- TEJEDOR : 34 762.20 € H.T.
- SAS RATA : 35389.00 € H.T.
- SARL BORCA : 29 616.32 € H.T.

L'entreprise SARL BORCA présente l'offre la mieux-disante au regard des critères retenus.

Lot 9 : Peinture – Nettoyage

- SARL DUTREY : 9 892.65 € H.T.
- LABADIE : 9 698.57 € H.T.
- L'EMBEILLIE : 10 742.33 € H.T.

L'entreprise LABADIE présente l'offre la mieux-disante au regard des critères retenus.

Lot 10 : Matériel de cuisine

- Ets PADOVAN : 31 176.00 € H.T.
- BOURDIOL : 21 619.00 € H.T.
- RCE : 35 197.00 € H.T.
- CCS : 23 171.00 € H.T.

*La question de la note technique attribuée aux entreprises est à confirmer.
Une discussion s'engage sur l'opportunité de conserver les plonges existantes, plus grandes que celles prévues dans le DCE.*

2) Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 20h30

Le Maire
Claude CLAVERIE

